

Sant Karl Lévêque (SKL)  
Programme pour une Alternative de Justice (PAJ)  
Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH)  
Commission Episcopale Nationale – Justice et Paix (CE-JILAP)  
Centre d'analyse et de recherche en droits de l'homme (CARDH)  
Centre de Recherche et de Formation Economique et Sociale pour le Développement (CRESFED)

---

Port-au-Prince, le 02 Octobre 2020

Aux Membres de la  
Cour de Cassation  
En leurs bureaux. -

**Renouvellement de la requête s'opposant à la prestation de serment des membres  
du CEP nommés**

Honorables Magistrats,

Les organisations de défense des droits humains, signataires de la présente correspondance, tiennent à féliciter la composition de la Cour de Cassation qui n'a pas accepté de recevoir la prestation de serment des neuf conseillers électoraux nommés, la mission qui leur est attribuée de « doter le pays d'une nouvelle Constitution », étant anticonstitutionnelle et contraire aux principes de l'Etat de droit et de la gouvernance démocratique.

Des informations pertinentes font croire, cependant, que certains juges sont prêts à recevoir ladite prestation. Aussi, les organisations tiennent-elles à rappeler à chaque juge de la Cour que, dans sa sagesse et dans sa compétence, il incarne la Justice, l'Etat de droit et la démocratie. Par conséquent, aucun d'entre eux ne saurait accepter de recevoir le serment d'un CEP inconstitutionnellement formé, ayant, de surcroît, pour mandat de changer la Constitution du pays. Ce serait l'effondrement du dernier rempart de la Justice, de la morale républicaine, et la consécration définitive de l'« appropriation » de toute la justice par le Président Jovenel Moïse.

Suite au refus de la Cour, ces conseillers, nommés et installés par le Président Jovenel Moïse au Palais national le 22 septembre, avaient tenu une réunion avec le Premier ministre Jouthe dans les locaux de l'institution électorale. Ils ne peuvent plus prêter serment, sinon, ce sera l'assassinat du caractère formaliste et procédural du droit et les juges entreront dans l'Histoire par la petite porte.

Tout en renouvelant leur foi dans la sagesse et la compétence des juges de la Cour, les organisations de défense des droits humains, signataires de la présente correspondance, vous prient d'agréer, honorables Magistrats, leurs salutations patriotiques.

Gardy MAISONNEUVE

SKL

Maître Joseph Maxime RONY

PAJ

Pierre ESPÉRANCE

RNDDH

Jocelyne COLAS

CE-JILAP

Maître Gédéon JEAN

CARDH

Suzie CASTOR

CRESFED

Pour authentification :



Maître Gédéon JEAN  
Directeur Exécutif  
CARDH



02/10/2020  
Lonchamp Christel  
12h 17 PM.